

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille QUATORZE, le VINGT NEUF SEPTEMBRE à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 24 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

PRÉSENTS : Messieurs Noël Vincent GRIOLET – Guy MARY – Philippe MENADIER - François BAQUE DE SARIAC – Jean Michel BOUYER – Thomas DEBARBOUILLE - Anthony DESMOULINS Mesdames Catherine BOUYER – Sylviane SANCHEZ – Evelyne REA – Josiane POITEVIN – Danielle RICHE Angèle BAZIN

EXCUSES : Monsieur Denis VOLAY ayant donné pouvoir à Monsieur Anthony DESMOULINS, Madame Marlène GONZALES ayant donné pouvoir à Monsieur Guy MARY

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MARY

Le procès-verbal de la réunion du 25 août 2014 est approuvé par 14 voix pour et une abstention (*Anthony DESMOULINS*).

2014SEPT01 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marie-José BROCHON actuellement adjoint technique de 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et précise que pour pouvoir nommer cet agent à son nouveau grade il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2014 en créant un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et en supprimant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

DIT que le tableau des effectifs sera le suivant à compter du 1^{er} novembre 2014 :

1 attaché territorial TC	1 adjoint technique 1 ^{ère} classe TC
1 adjoint administratif 1ère classe TC	6 adjoints techniques 2 ^{ème} classe TC
1 adjoint administratif 2ème classe TC	
1 gardien de police municipale TC	1 adjoint administratif contractuel 2ème classe TNC 21/35ème

2014SEPT02 : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE LA VOIRIE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT D'UN FOSSÉ DE MARAIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de remise en état du fossé de marais situé au lieu-dit « Les Fontaines ».

CONSIDERANT qu'il convient de respecter les obligations imposées par les différents règlements en vigueur, il propose de confier cette mission au Syndicat Départemental de la Voirie dans le cadre d'un contrat conception et réalisation comprenant l'étude du projet et la réalisation des travaux.

Il précise que les frais à engager pour l'étude de ce projet et notamment pour connaître la nature des remblais sont évalués à 6 300 € et comprennent :

- Levé topographique : 650.00 €
- Analyse des terres et rapport : 3 800.00 €
- Sondages par pelle mécanique : 1 850.00 €

La rémunération de la prestation est fixée forfaitairement à 950.00 € et l'enveloppe financière qu'il conviendra d'affecter aux travaux sera établie par avenant, postérieurement à l'analyse des matériaux extraits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 2 contre (*Messieurs DESMOULINS et VOLAY*) et 2 abstentions (*Madame Angèle BAZIN Monsieur DEBARBOUILLE*)

ACCEPTE la proposition de Monsieur Maire

DECIDE de prendre en charge les frais d'étude du projet d'un montant total de 6 300.00 € ainsi que la rémunération de la prestation d'un montant de 950.00 €

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Départemental de la Voirie pour la conception et la réalisation des travaux de remise en état de ce fossé de marais ainsi que tous documents à intervenir concernant cette affaire.

Messieurs DESMOULINS et DEBARBOUILLE questionnent sur l'utilité de cette procédure et estiment que le tarif est trop élevé en ce qui concerne les sondages par pelle mécanique. Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de respecter le compromis arrêté avec l'ONEMA afin d'éviter la procédure pénale et qu'il est absolument nécessaire d'identifier les remblais avant de les acheminer vers un centre de traitement approprié. Il n'est pas possible de déroger à cette obligation.

2014SEPT03 : PLAN D'ECHANTILLONNAGE DU CHENAL DE CHATRESSAC : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ANALYSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a défini une politique relative à l'amélioration de la qualité environnementale des ports et précise que ce diagnostic a permis l'élaboration d'un plan de gestion environnementale pour les ports de Chaillevette et de Chatressac. Cette démarche permet de mettre à disposition un outil de gestion environnementale qui identifie l'ensemble des dysfonctionnements et qui apporte des solutions correctives sous forme d'actions à réaliser. Il permet de terme d'améliorer la qualité générale des sites et les connaissances du milieu.

En raison des constats établis et des problématiques rencontrées, le plan d'actions détermine les suivis qu'ils convient de mettre en œuvre. Ce document évolutif fait l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre concrètement ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

En raison de la validité des analyses qu'il convient de remettre à jour et afin de vérifier la qualité des sédiments sur les secteurs à risque, il précise qu'il est nécessaire de faire réaliser des analyses bactériologiques au niveau du rejet des eaux pluviales de la Place de Chatressac. Le devis présenté par le Laboratoire Départemental établi dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité environnementale et du nouveau plan d'échantillonnage du chenal de Chatressac s'élève à 3 346.88 € HT soit 4 016.26 € TTC .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soucieux de l'amélioration de la qualité environnementale des ports,

ACCEPTE la prise en charge des frais d'analyse.

2014SEPT04 : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR COURS DE DANSE DE SALON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Cyril ROUGER, professeur de danse, demande par courrier du 9 septembre 2014 la mise à disposition de la salle des fêtes le lundi soir pour enseigner des cours de danse de salon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre la salle des fêtes à disposition de Monsieur Cyril ROUGER pour l'enseignement des cours de danse de salon, tous les lundis soir moyennant un tarif d'occupation fixé à 105 € par mois

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'intéressé.

DECIDE en outre de donner pouvoir au Maire pour décider les mises à disposition de la salle des fêtes pour l'enseignement à titre individuel d'activités sportives ou non par des professeurs diplômés (zumba, danse, gymnastique, musique ... etc) au tarif en vigueur fixé par le Conseil Municipal et pour signer les conventions à intervenir.

2014SEPT05 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2013. Il précise que ce document obligatoire permet de présenter le service, faire le bilan technique et financier de l'exercice, informer des orientations pour l'avenir et renseigner sur les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré,

VALIDE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2013 présenté par l'Agglomération Royan Atlantique.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte de la dernière assemblée générale de la CARA : en ce qui concerne la Commune, il précise qu'il a été délibéré sur la convention à intervenir pour la mise à disposition de la cabane de la CARA, et sur le fonds de concours de 68 867.95 € pour la réalisation des travaux de la Place de Chatressac.

En ce qui concerne l'accueil des gens du voyage, il précise qu'une motion a été prise par les élus communautaires afin d'exprimer leur inquiétude quant à la gestion de plus en plus tendue des grands passages estivaux sur le territoire de la CARA et demande à l'Etat de faire respecter le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et maîtriser l'arrivée et le départ de ces grands groupes lorsque l'EPCI et en règle avec la loi.

Madame Catherine BOUYER informe que le Noël des enfants aura lieu le 13 décembre.

A noter également l'organisation d'un marché de Noël le 14 décembre et pour lequel l'accent sera mis sur la vente de produits régionaux.

Elle prévoit d'organiser une réunion avec les associations afin d'établir le calendrier d'occupation de la salle des fêtes

Elle informe qu'elle va faire une tournée de nuit afin de vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage public et pouvoir ainsi identifier les points qui ne fonctionnent pas ou qui fonctionnent mal.

Monsieur Philippe MENADIER ajoute qu'en ce qui concerne l'organisation du marché de Noël, il conviendra d'adresser un courrier aux professionnels intéressés avec un bulletin d'inscription et préciser que l'exposition sera accordée à titre gratuit. Il propose également d'organiser ce jour-là une tombola.

Madame Evelyn REA rappelle qu'un concert aura lieu le 5 octobre à 16 H à l'Eglise de CHAILLEVETTE. Deux chorales seront présentes : Gospéra et grain de phonie.

Madame Josiane POITEVIN informe qu'une chorale Mambo présentera un concert au Temple de CHAILLEVETTE le 12 octobre à 16H.

Monsieur Anthony DESMOULINS signale que l'herbe tondue sur le giratoire des 5 chemins n'a pas été ramassée et qu'il serait nécessaire de nettoyer l'entrée du village. A ce sujet, **Monsieur le Maire** rappelle que chaque propriétaire devrait nettoyer devant sa propriété.

Il signale avoir vu sur le site du bon-coin la vente d'une cabane ostréicole, située sur le domaine public maritime, au prix de 128 000 € !

Il déplore que le Conseil Municipal n'ait pas reçu d'invitation pour participer à la réunion organisée le 12 septembre avec les jeunes de la Commune. **Monsieur le Maire** précise qu'un flyer a été déposé dans toutes les boîtes aux lettres, y compris celles des conseillers municipaux.

Monsieur DESMOULINS donne lecture d'un courrier adressé par Madame REALE auquel le Maire n'entend pas apporter de réponse.

Madame Angèle BAZIN rappelle que le salon du bien-être organisé par l'association des parents d'élèves aura lieu le 12 octobre à la Salle des Fêtes de CHAILLEVETTE. Elle précise que le bénéfice servira à financer une partie du projet cirque de l'école et demande si la Commune apportera une aide financière. Le budget est évalué à 14 000 € et il manquerait 3 000 € pour le boucler. Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** précise qu'elle sera débattue lors d'un prochain conseil municipal. Il informe d'ailleurs que toutes les démarches ont été engagées afin de permettre la venue de ce cirque (raccordement électrique de l'installation, accueil des intervenants, remise en état pour mise à disposition des vestiaires du foot, etc ...).

Madame Sylviane SANCHEZ rend compte du déroulement des APE et fait état des difficultés rencontrées par les encadrants pour faire respecter la discipline. Elle informe que la mise en œuvre de sanctions est envisagée et suggère de rappeler dans le prochain bulletin et le chaill'infos que le règlement doit être respecté.

Monsieur Guy MARY rend compte de la réunion qui a eu lieu avec les jeunes de la commune, le 12 septembre. Cette réunion a été très constructive et l'étude pour mettre en place des jeux va être engagée, des contacts vont être pris avec des fournisseurs pour faire établir des devis. Il précise que d'autres réunions seront organisées avec les jeunes pour valider les projets.

La séance est levée à 19 h 40.

Affiché le 6 octobre 2014

**Le Maire,
Noël Vincent GRIOLET**